ACTE DE CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE

Je soussigné, **Moise Simplice PIELO MBANZEHE**, né le 8 octobre 1981 à Banyo, au Cameroun, de nationalité allemande, Ingénieur employé depuis 2011 par IndustrieHansa Consulting & Engineering GmbH Taunusstr. 37 80807 München (Deutschland), mail personnel ; pielosimplice@msn.com, domicilié Dianastr.84 85540 Haar (Deutschland),

Après avoir pris connaissance du contrat et des conditions de location résultant du bail ci-annexé, soumis à la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, dont voici les caractéristiques principales :

Date de signature et prise d'effet du bail : 01/02/2014 Durée de la location : 3 ans, à reconduction tacite.

Adresse du bien loué : 29 Rue du Port au Mans (72 000) - n°26

Montant du loyer mensuel et des provisions sur charges: 275 euros + 20 euros Révision annuelle automatique : selon variation de l'IRL - base du 4è trimestre 2013.

Déclare me porter caution solidaire, en renonçant aux bénéfices de discussion et de division, au profit du bailleur ci-après désigné qui l'accepte : M.Stevens LEMERCIER, domicilié 10, Rue de la Paille – 72000 LE MANS. Je m'engage, à ce titre, à satisfaire à toutes les obligations résultant du bail pour le locataire ci-après désigné : M. Tramel Ludovic TCHOUPE MIETCHOP, né le 31/05/1994 à Mokolo (Cameroun) demeurant anciennement 25 Rue Bourges au Mans (72).

Le présent engagement est valable pour toute la durée initiale du contrat de location (soit 3 ans) ainsi que pour ses deux reconductions ou renouvellements, soit jusqu'au 31 anvier 2023 au plus tard, pour le paiement notamment des loyers éventuellement révisés, des charges récupérables, des indemnités d'occupation, des dégradations et réparations locatives et des frais de procédures, indemnités, pénalités et dommages-intérêts.

Mention à recopier intégralement à la main par la caution (page suivante):

" Bon pour caution solidaire de toutes les sommes qui pourraient être dues par Tramel Ludovic TCHOUPE MIETCHOPE pour le paiement du loyer, d'un montant mensuel de 275 (deux cent soixante-quinze) euros, révisable annuellement selon la variation annuelle de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE, à majorer des charges, de tous intérêts, frais et accessoires. Le présent cautionnement vaut pour une durée maximale de 9 (neuf) ans, correspondant à la durée du bail et de ses deux renouvellements ou reconductions. Je déclare parfaitement connaître la nature et l'étendue de l'obligation que je contracte et renoncer aux bénéfices de division et de discussion en me portant caution solidaire. Je reconnais avoir reçu un exemplaire du bail et avoir pris connaissance de l'avant-dernier alinéa de l'article 22-1 de la loi du 6 juillet 1989 ainsi rédigé : Lorsque le cautionnement d'obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation."

Date, lieu et signature de la caution solidaire :